

**Réponse du Conseil administratif du 28 mai 2025 à la motion du 8 juin 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Ana Maria Barciela Villar, Léonore Baehler, Leyma Milena Wisard Prado, Bénédicte Amsellem, Elena Ursache, Denis Ruyschaert, Omar Azzabi, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christian Zaugg et Gazi Sahin: «Mettons en valeur le travail des artisan-e-s du fait main local».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le nom de Genève (Genua en latin, puis plus tard Genava) apparaît pour la première fois en 58 av. J.-C. sous la plume de Jules César, dans le *De Bello Gallico*, ses *Commentaires de la Guerre des Gaules*;
- qu’il y a plus de 3000 ans, une ville se donne un destin. Au carrefour des grandes voies de communication reliant la Méditerranée au nord de l’Europe, Genève sera ville d’échanges d’idées et de biens;
- que Genève acquiert tôt dans l’histoire la renommée internationale de centre de commerce d’une certaine importance. Les foires qui se tiennent dans ses murs et qui atteignent leur apogée vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle consacrent son rôle stratégique dans les circuits économiques;
- que le commerce rhodanien, son organisation ainsi que la diffusion des marchandises sont ensuite mis à l’honneur. Des navires venus de tous les horizons faisaient étape à Arles et une partie de leur chargement, remontant le cours du Rhône, était redistribuée via Genève jusqu’au-delà du Rhin;
- que Genève est une ville de commerce où les échanges commerciaux se font depuis des générations très anciennes;
- que la ville est riche en artisan-e-s qui souhaitent exposer et mettre à la vente leurs produits à tous les publics;
- que les produits faits à la main sont de grande qualité, leur exposition au grand public viendra montrer la qualité du travail de nos artisan-e-s;
- que les rues de Genève sont depuis des temps anciens des lieux de commerce, comme le soulignent les Journées du patrimoine;
- que le marché des artisans de Noël à Genève est très fréquenté et apprécié par la population locale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- favoriser les foires des artisans locaux et artisanes locales dans les rues de Genève, en exposant leurs produits faits à la main comme la poterie, la maroquinerie, les bijoux, le tricot, le papier, les jouets, la couture;

- donner la possibilité d'exposer davantage sur l'espace public, comme c'est le cas dans le cadre du marché de la Fusterie, ou lors de manifestations plus ponctuelles;
- recréer des liens plus étroits entre les artisan-e-s et la population pour connaître leur travail du fait main à travers les foires réalisées en ville;
- faire revivre l'histoire de l'artisanat fait main au cœur de la cité, comme ce fut le cas entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève est consciente de l'intérêt de l'artisanat pour le tissu économique local. Les artisans et artisanes ont un savoir-faire utile, voire indispensable à différents secteurs économiques (par exemple dans le bâtiment, la conservation et restauration du patrimoine, les métiers de bouche, l'habillement ou la culture). Les biens produits sont durables et de qualité, dont certains participent au rayonnement international de Genève (on pense bien sûr à l'horlogerie ou à la chocolaterie, mais cela concerne toute une série de domaines souvent insoupçonnés du grand public). En Suisse, l'économie de l'artisanat n'est pas définie légalement comme un secteur en tant que tel. On entendra ici par artisanat, des activités professionnelles organisées pour raison individuelle ou sous une autre forme juridique (SA, coopérative, etc.), des structures de petite taille (en général entre 1 et 10 personnes maximum), qui produisent principalement en atelier, avec un savoir-faire particulier où le travail manuel prédomine, des biens uniques ou en petites séries, généralement de haute qualité, dans une relation personnalisée avec la clientèle. On parle donc ici d'activités professionnelles, dont les personnes vivent, et non pas d'activités accessoires de loisir ou de hobby.

La Ville de Genève a la volonté de maintenir et de développer l'artisanat. Cette politique s'inscrit d'ailleurs dans la stratégie économique 2024-2030 de la Ville de Genève, en particulier dans les objectifs relatifs au maintien de la diversité du tissu économique genevois (axe I – objectif 1 «participer au renforcement de l'écosystème économique genevois») et au développement de l'économie de proximité (axe III – objectif 2 «encourager la mise en place d'une économie productive, circulaire, de proximité, sociale et solidaire»). La Stratégie climat de la Ville de Genève prévoit également de «faciliter l'accès en ville à des locaux de transformation (ateliers) et vente (arcades, halles) aux producteurs et productrices, aux artisans et artisanes locaux» (mesure 2 de l'axe 1 «consommation de biens et services»).

Bien que la motion se concentre sur la question d'espaces et d'événements permettant à des artisans et à des artisanes de vendre leurs produits locaux, il peut être utile de rappeler divers besoins et défis actuels qui touchent ces personnes

vivant de leur métier: la transmission des savoir-faire artisanaux (maintien, développement et reconnaissance des formations; conservation, développement et adaptation des savoir-faire), l'encouragement et la «sécurisation» de la relève, l'accès à des locaux abordables et accessibles, l'accès au crédit et à un accompagnement entrepreneurial pour démarrer, consolider ou développer une activité artisanale. Certains de ces défis et besoins, notamment ceux concernant la formation professionnelle, sont du ressort du Canton et de la Confédération, dépassant dès lors le cadre des prérogatives municipales.

Actuellement la Ville est engagée dans diverses actions pour soutenir et faire connaître l'artisanat local, via les leviers qui sont à sa disposition, de manière subsidiaire au Canton.

### **Les marchés d'artisanat dans l'espace public**

L'Unité des marchés du Service de l'espace public (SEP) organise ce marché qui a lieu chaque jeudi sur la place de la Fusterie. Durant les deux semaines précédant Noël, ce marché a lieu tous les jours. C'est l'Association des artisans créateurs de la Fusterie qui sélectionne les stands. Elle s'assure que les produits sont faits à la main par les artisanes et artisans (<https://www.createurs-fusterie.ch/>). Si tous les critères d'admission sont réunis, le SEP valide l'inscription du nouveau marchand ou de la nouvelle marchande. Cet été, le SEP a autorisé l'Association des artisans créateurs de la Fusterie à organiser deux marchés, un samedi par mois, soit le 30 juin 2024 sur le quai du Mont-Blanc, qui a rencontré un vif succès populaire, et le 28 juillet au Jardin anglais. Charge à ladite association de tirer le bilan de ces deux manifestations et, le cas échéant, de prendre langue avec le SEP, afin de discuter des modalités, en vue de pérenniser cet événement.

Le SEP a demandé à la société organisatrice des «Halles de la Jonction» (Size SA et son mandataire Malipa) de prévoir un emplacement pour la vente de produits artisanaux. C'est cette société qui gère la sélection des artisans et des artisanes et la location des emplacements. Des discussions ont eu lieu entre l'Association des artisans créateurs de la Fusterie et Malipa. Le SEP n'interviendra pas dans la gestion de ce marché, s'il a lieu dans le futur. Un marché artisanal «test» a eu lieu à la fin du mois d'août 2024. A l'issue de cet essai, le bilan a été décevant. Malipa a demandé au SEP d'organiser d'autres marchés durant le mois de décembre 2024, ce qui a été refusé. Le SEP a précisé qu'il existe déjà un marché de l'artisanat et de la création durant trois semaines chaque année au mois de décembre à la Fusterie et la création de nouveaux marchés mettrait en péril les marchés existants.

Concernant le Marché de Noël, le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) va contacter les organisatrices pour discuter de la présence des artisans et artisanes du cru et des éventuels moyens pour l'encourager.

Le SEP a le souci de ne pas multiplier les marchés. Il existe déjà 27 marchés en Ville de Genève. Aussi, avant d'envisager de nouveaux marchés artisanaux, il est utile de s'interroger en amont pour savoir si ceux-ci correspondent à une demande.

### **Les Journées européennes des métiers d'art (JEMA), l'association Métiers d'Art Genève (MAG) Genève et la Ville de Genève**

Depuis 2012 les JEMA sont organisées à Genève avec le soutien de la Ville de Genève. Ces journées sont une formidable opportunité de valorisation de l'artisanat d'art genevois. Ces journées s'articulent entre des regroupements d'artisans et d'artisanes, dans un même lieu, avec des circuits permettant au public de cheminer d'un atelier à un autre et un parcours culturel favorisant des visites des coulisses des métiers d'art de la culture. A travers des démonstrations, des ateliers, des expositions et des conférences, ces journées permettent de mettre en lumière les talents genevois et de sensibiliser un large public à la question des savoir-faire et de leur transmission.

Sans la Ville de Genève et l'implication du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), les JEMA n'auraient probablement pas vu le jour en Suisse et l'association MAG n'existerait pas. En effet, en 2012, le département de la culture et du sport a souhaité déployer un volet de valorisation des métiers d'art, notamment dans les coulisses des institutions culturelles. Le Grand Théâtre de Genève (GTG), avec ses ateliers, est un exemple très illustratif, mais les ateliers de restauration du Musée d'art et d'histoire (MAH) ou ceux de reliure et de restauration de la Bibliothèque de Genève (BGE) le sont tout autant. Avec l'implantation des JEMA à Genève, cette nouvelle politique publique de valorisation de ce secteur a pris un ancrage solide. La Ville a développé son concept en fédérant d'autres domaines que sont ceux de la formation, du patrimoine bâti et de l'économie locale, en créant des partenariats avec les départements cantonaux concernés. Ce travail d'élargissement à d'autres domaines que celui de la culture a mis en évidence le besoin d'un organe de coordination, c'est ainsi qu'est né MAG. La Ville a été à l'origine et, durant plusieurs années, la porteuse de l'entière responsabilité de ce projet. Elle était représentée dans la gouvernance du MAG et de l'Association suisse des métiers d'art (ASMA). Aujourd'hui, son rôle est différent. Elle subventionne le MAG chaque année, elle propose un parcours culturel pour les JEMA, et elle soutient l'ASMA par le biais d'une cotisation.

Depuis 2012, de nombreux supports de communication, notamment des vidéos, ont été réalisés ; certains sont disponibles sur le site web de MAG (<https://metiersdart-geneve.ch/medias>). Ces supports de qualité mériteraient d'être plus largement diffusés afin de favoriser la création de liens plus étroits entre les artisans et artisanes et la population, et dans le but de faire connaître leur travail du fait main. Cela répondeurait en partie à l'invite de la motion.

Outre les JEMA, les «Points MAG» sont un autre événement organisé par MAG. Ils permettent de faciliter les échanges entre artisans et artisanes de manière à leur offrir un espace de réflexion sur les défis de leurs métiers si particuliers. Ces métiers sont traversés par des enjeux de formation avec des métiers à faible effectif, mais indispensables. En effet, c'est lorsqu'une cathédrale brûle que l'on se rend compte des savoir-faire dont nous avons besoin pour restaurer notre patrimoine. La question économique n'est donc pas l'unique centre des problématiques des métiers d'art.

### **Le Prix de l'artisanat de l'Association des communes genevoises (ACG)**

Ce prix est un autre rendez-vous annuel qui valorise et fait connaître l'artisanat genevois. La Ville de Genève est membre du jury, aux côtés d'artisans et d'artisanes genevois et de représentants et représentantes de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), du Canton de Genève et de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Ce prix, d'une valeur de 10 000 francs, est organisé par l'ACG depuis 1991. Chaque année, il récompense un artisan ou une artisane d'un domaine d'activité désigné préalablement. Il est remis lors d'une cérémonie organisée dans la commune de l'artisan ou de l'artisane primée. La BCGe finance la réalisation d'un court film de présentation de l'artisan ou l'artisane primée, qui est diffusé à plusieurs reprises sur la TV locale Léman bleu et qui est visionnable depuis le site web du Prix (<https://www.prix-artisanat-geneve.ch/>). Cinq des dix artisans et artisanes primés entre 2015 et 2024 étaient basés en Ville de Genève, dont le lauréat 2024, M. Thomas Orth, peintre décorateur et en décor du patrimoine. Ce nombre est révélateur de la place de notre commune dans le panorama de l'artisanat genevois; actuellement c'est un collaborateur de l'A21 qui représente la Ville dans le jury de ce prix.

### **Espaces dédiés aux métiers de l'artisanat appartenant à la Ville de Genève**

La Ville de Genève a racheté en 1997 la Zone industrielle des Charmilles (ZIC) pour installer des petites et moyennes entreprises locales, dans les domaines de l'artisanat et de la petite industrie, à travers des loyers abordables. Plus de 50 entreprises et 130 personnes sont établies dans cette zone de 22 000 m<sup>2</sup>, qui est la propriété et la responsabilité de la municipalité. Les métiers du bois y sont largement représentés (ébénisterie, menuiserie, scierie), mais également les domaines de la serrurerie, de la boulangerie, de l'édition, etc.

La vocation artisanale et industrielle de la ZIC, dernière zone industrielle et artisanale appartenant à la Ville sur son territoire, répond aux ambitions affichées en matière de production en ville. Depuis 2016, à travers la délégation à l'innovation sociétale (DGIN), des espaces sont mis à disposition d'entreprises

et d'associations qui s'inscrivent dans le domaine de l'artisanat ou qui lui sont complémentaires, et qui ont un engagement fort en termes de durabilité et de circularité: Les Deux Rivières (l'unique scierie genevoise), Matériuum (ressourcerie de matériaux de construction), Glitter (transformation de rebuts plastiques en panneaux de construction), La Bicyclette Bleue (réparation de vélos), la Brasserie du Mât (micro-brasserie locale), etc. Un appel à projets visant à créer de nouveaux espaces de travail pour les métiers de l'artisanat et de la création est par ailleurs en cours, représentant environ 600 m<sup>2</sup> au sol (concours concernant l'aménagement d'un couvert central).

Le centre artisanal Cécile-Biéler-Butticaz (anciennement Simplon) est géré et est la propriété du service de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il se trouve au cœur des Eaux-Vives et compte une quarantaine de locaux destinés aux artisans et artisanes. Parmi les domaines d'activités artisanales représentées, l'on trouve la production et la transformation alimentaires, le travail dans les domaines du bois, de l'horlogerie, de la serrurerie, du textile et bien d'autres. Cela fait de cet espace relativement peu connu, un important lieu de la production au centre-ville.

### **Autres mesures de la Ville de Genève de soutien à l'artisanat local**

Plusieurs mesures de soutien aux entreprises locales sont aussi au bénéfice de l'artisanat local:

- En matière d'achats publics, la Ville a acté dans sa stratégie économique 2024-2030 sa volonté de «favoriser la durabilité et les entreprises locales dans la politique d'achat en utilisant au maximum les marges de manœuvre dans le cadre de l'Accord intercantonal sur les marchés publics» (mesure 2 de l'axe III de la stratégie).
- En matière d'accès à des arcades et à des ateliers, le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics a été modifié en 2024 en ajoutant parmi les critères: «dans la mesure du possible, l'attribution prioritaire des locaux commerciaux à des commerces de biens et services de proximité orientés vers la production ou la transformation locale, l'économie circulaire ou la durabilité» (art. 10 lettre g).
- En matière d'accès au crédit et d'accompagnement entrepreneurial, la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) est un interlocuteur incontournable pour les artisans et artisanes de la Ville de Genève intéressés à démarrer, développer ou consolider leur activité (<https://fondetec.ch/>).

- En matière d’innovation, le fablab Onl’fait, en collaboration avec la Fonde-  
tec et la Manufacture Collaborative, propose en 2024 le programme AXEL.  
Celui-ci forme les participantes et participants à l’utilisation de machines à  
commandes numériques dans le cadre d’une production artisanale ([https://  
axel.onlfait.ch/](https://axel.onlfait.ch/)).
- En matière de formation, le DCTN a lancé en collaboration avec le Départe-  
ment des finances, de l’environnement et du logement, en décembre 2024, la  
mesure pilote «Mon entreprise digitale: commerces et métiers d’art connec-  
tés». Cette mesure vise à favoriser l’acquisition de compétences numériques  
afin que ces actrices et acteurs locaux améliorent leur compétitivité. Elle  
consiste en une bourse pouvant aller jusqu’à 500 francs afin de couvrir une  
partie des frais d’inscription pour une formation continue.

### **Conclusion et proposition**

Le Conseil administratif réaffirme sa volonté de soutenir l’artisanat local. Il est conscient de son intérêt pour le tissu économique local, en particulier parce que les artisans et artisanes ont un savoir-faire utile à différents secteurs économiques et à la société; les biens produits sont durables et de qualité. Ce soutien à l’artisanat s’inscrit dans la stratégie économique municipale 2024-2030 et la Stratégie climat. Les actions de la Ville de Genève en faveur de l’artisanat qui sont citées ci-dessus traduisent ce soutien.

Le Conseil administratif partage le constat des motionnaires selon lequel les objets manufacturés en petite série à la main, réalisés avec des savoir-faire parfois ancestraux, travaillés avec des matériaux sourcés avec soin, méritent d’être promus auprès du public. Partant du principe que ce sont les artisanes et les artisans qui connaissent au mieux leur besoin en la matière, le Conseil administratif entend être attentif et ouvert aux demandes de mise à disposition d’espace public ou d’autres propositions que lui seront adressées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Alfonso Gomez*